

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2013

Objet : Compte rendu de l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2012/2013.

Présents : AGUERGARY - CAMEL - CURBET - GARNER - GAYRAUD - LABORDE – LAGARRUE
- MARIETTE - ROUMAT

Excusés : DUCOMBS - LACAZE - LAHAILLE -

Le 25 octobre 2013 s'est tenu, dans le local de réunion de la mairie, l'Assemblée Générale ordinaire de l'association des Anciens Combattants de la commune de Gardères, en présence de Mme le Maire de Gardères.

La réunion a débuté par une minute de silence, à la mémoire des Anciens combattants de Gardères décédés.

A. Approbation du CR de l'assemblée générale 2012.

Approuvé à l'unanimité.

B. Rapport d'activité 2012/2013

● **11 Novembre 2012** :

C'était au tour de la commune de LUQUET d'organiser la commémoration du 11 novembre pour les trois villages de l'enclave sud des Hautes Pyrénées.

A 10 heures nous avons déposé une gerbe au monument aux morts de Gardères.

A 11 heures eut lieu une messe solennelle en l'église de Luquet.

A 12 heures il fut procédé, sous la présidence de Monsieur le Maire de Luquet, à un dépôt de gerbe, à l'appel des morts, à la lecture du message de Monsieur le Secrétaire d'état aux Anciens combattants. A 12 heures 30 la municipalité invita l'assistance à prendre l'apéritif au foyer.

Puis suivit un banquet pour les Anciens combattants de Gardères, préparé par un traiteur local, servi au foyer de Gardères, avec la participation des conjoints des combattants, des élus du Conseil Municipal ; les veuves des A/C furent conviées mais aucune ne put participer au repas. Le prêtre qui officia fut invité au repas par les combattants de Luquet.

● **8 Mai 2012** :

C'était au tour de la commune de GARDÈRES d'organiser la commémoration pour les trois villages de l'enclave sud. Après la messe de 11 heures en l'église de Gardères, une belle cérémonie eut lieu devant le monument aux morts, avec la participation d'une assistance nombreuse. L'école de musique effectua la sonnerie aux morts et joua l'hymne de la Marseillaise. Après le vin d'honneur servi au foyer et offert par le Conseil municipal, les combattants de LUQUET de GARDÈRES et de SERON prirent le repas en commun au restaurant « La Halte de la Tuhette », prix 27€.

● **Mardi 3 septembre 2013**

Présence du Vice Président de notre association, ainsi que du porte drapeau et de plusieurs membres aux obsèques de Roger Mengelle en la cathédrale de Tarbes.

● **Mise à jour des Inscriptions sur le monument aux morts**

Il sera procédé, au cours de la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2013, de façon solennelle, à la mise à jour de la liste des gardérois morts pour la France et figurants sur le monument aux morts de Gardères, avec l'inscription de **Isidore HAURIO**, mort pour la France à l'âge de 22 ans, le 23 avril 1920, à l'hôpital de LARRESSORE dans les Pyrénées Atlantiques. Mme le Maire donne des précisions sur l'historique qui a abouti cette mise à jour.

Le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

C. Rapport financier

Situation au 29/10/2012			290,61 €
	Cotisations	10	100,00 €
	Repas Mr le Curé		-27,00 €
	Assurance (14 mois)		-128,91 €
	Frais tenue de compte		-7,80 €
Total au 25/10/2013			226,90 €
Trésorerie	CCP		225,90 €
	En caisse		1,00 €
Total au 25/10/2013			226,90 €

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité

D. Cotisation 2013/2014

L'assemblée générale décide de maintenir la cotisation à **10 €** pour 2014. L'appel de la cotisation sera fait le 8 mai 2014.

Merci à vous tous, pratiquement au complet, qui cette année encore, avez eu à cœur de vous acquitter de votre cotisation : 3 cotisations, encaissées après la réunion du bureau préparatoire à l'AG, seront comptabilisées en 2014.

E. Renouvellement du bureau.

L'assemblée générale décide de conserver la composition du bureau existant.

Le bureau se compose donc comme suit :

- Président : Charles GARNER
- Vice-Président : Alcé ROUMAT
- Secrétaire : Christian GAYRAUD
- Trésorier : Joseph LABORDE
- Portes drapeau : Léon LAHAILLE – Noël AGUERGARRY – Jean-Jacques MARIETTE

Une fois encore, le Président s'adresse chaleureusement aux membres du bureau et les remercie pour leur fidélité, pour le soutien et l'aide précieuse qu'ils apportent à notre association, chaque fois que nécessaire, permettant ainsi d'en assurer le bon fonctionnement.

Il remercie aussi tous les membres qui suivent régulièrement nos célébrations et il exprime toute sa sympathie à ceux d'entre nous que leur santé handicape et empêche de suivre régulièrement les cérémonies.

F. Informations diverses.

- **Banque** : il est décidé de laisser le compte de notre association à la banque « La Poste », malgré les frais de gestion, et ce afin pour ne pas pénaliser notre agence postale communale.

- **Messe** : il est décidé de remettre dorénavant un chèque de 20 € au prêtre qui officie lors des cérémonies religieuses sur notre commune, en paiement du prix d'une messe; ce montant ne remet pas en cause l'invitation du prêtre au banquet, aux frais de l'association.

- **Assurance** : Le Bureau de l'association des Anciens Combattants de Gardères avait décidé, lors de sa session du lundi 8 octobre 2012, de souscrire une assurance de responsabilité civile couvrant l'association auprès de Groupama. Lors de sa réunion du 27 septembre 2013 le bureau a décidé la résiliation de cette assurance, laquelle n'est plus nécessaire du fait que les repas seront désormais organisés dans un restaurant.

- **Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre 2014** seront organisées par les Anciens Combattants de SERON pour les trois communes de l'enclave sud.

En principe le repas du 8 mai sera pris en commun avec les combattants de Séron, et celui du 11 novembre se déroulera dans les mêmes conditions qu'en 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare close la session de l'assemblée générale 2012, et convie les participants à partager le verre de l'amitié.

Le Président